

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD

Etaient absents excusés : Mme Christelle CHARTON, Mme Maryse COLAS, Mme Isabelle GUINOT, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, M. Jean-Marc SALLAZ

Pouvoirs : 5 (de Mme CHARTON à M. GAUDRY, de Mme COLAS à M. FEVRAT, de Mme GUINOT à M. ROBLOT, de M. PHILIPPE à M. DESSAUGE, de M. SALLAZ à Mme MERITE,)

Secrétaire de séance : M. Guy FEVRAT

Date de la convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations : 03 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 est approuvé par 1 abstention et 17 pour ; avec 2 remarques :

- Dans le paragraphe titré « SYDESL » : le rapport d'activités a été établi par le SYDESL et non par le syndicat des eaux Chalon Sud Est comme mentionné
- Dans le paragraphe titré « Dessertes » : la desserte de Perrigny pour laquelle un chiffrage de travaux sera demandé est le chemin de la Forge et non le chemin de la Corbotte.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE

ZONE D'ACTIVITES LES QUARTS : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et le compte de gestion de la Zone d'Activités les Quarts.

La section de fonctionnement présente un excédent de 36 251.21 € : les dépenses sont de 100 499.21 € et les recettes sont de 136 750.42 €

La section d'investissement présente un déficit de 14 288.03 € : les dépenses sont de 109 663.98 € et les recettes sont de 95 375.95 €

L'excédent global des deux sections est de 21 963.18 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et le compte de gestion du budget annexe d'assainissement.

. **section de fonctionnement** : les dépenses sont de : 52 169.55 € ; les recettes sont de : 118 576.17 € ; l'excédent de fonctionnement est de 66 406.62 €

. **section d'investissement** : les dépenses sont de : 43 602.47 € ; les recettes sont de : 44 801.82 € ; la section présente un excédent de 1 199.35 €

Le résultat global des deux sections est un excédent de 67 605.97 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 4 920 € en dépenses et 17 500 € en recettes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET

PRINCIPAL : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et le compte de gestion du budget principal communal.

. **Section de fonctionnement** : Les dépenses sont de : 1 476 342.38 € ; les recettes sont de : 1 748 307.66 €

La section de fonctionnement présente un excédent de : 271 965.28 €

. **Section d'investissement** : les dépenses sont de : 1 536 250.07 € ; les recettes sont de : 1 487 480.83 €

La section d'investissement présente un déficit de : 48 769.24 €

Le résultat global des deux sections est un excédent de 223 196.04 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 206 873 € en dépenses et 127 933 € en recettes, soit un déficit de restes à réaliser de 78 940 €.

L'excédent de la section de fonctionnement (271 965.28 €) est affecté comme suit :

- Excédent capitalisé de la section d'investissement (c/1068) : 127 709.24 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement (c/002) : 144 256.04 €

SUBVENTION 2017 – COMITE DES FETES : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer au Comité des Fêtes les subventions suivantes : Subvention générale de fonctionnement : 500 € ; subvention pour le feu d'artifice : 600 € ; subvention pour la batterie fanfare : 200€

SUBVENTIONS 2017 : Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les subventions attribuées au titre de l'année 2017.

ORGANISMES	VOTE 2017	ORGANISMES	VOTE 2017
Association Paralysés France	50	FNACA	115
Comité Dpt Ligue contre le Cancer	50	ACPG	115
Valentin Haüy association	50	Association les Films de la Guyotte	115
Association Pupilles PEP 71	50	Comité du Souvenir la Madeleine	115
Croix Rouge	50	ADMR	115
Comité contre les maladies respiratoires et tuberc.	50	Chorale Arpège	115
ADIL Information Habitat	50	Association des conscrits	115
Prévention Routière	50	Association la tirelire des écoles	115
Les Papillons Blancs	50	Association de gymnastique St-Martin	175
Sesame Autisme Rhône-Alpes	50	Club Espoir	175
Restaurants du Cœur	50	Association Judo Club	300
France Adot	100	Tennis club	300
Centre Anti-Cancer Leclerc	100	Amicale Sapeurs Pompiers	350
Mission Locale Chalonnais	100	Club sportif et artistique Saône et Bresse	350
CIFA Jean Lameloise Mercurey	132	Amicale du Temps Libre	300
CFA St Marcel	32	Amicale Donneurs Sang	400
CFA Gueugnon	32	Club Cyclotourisme	500
Association de gestion du LEPP Reine Antier	115	USSM	1800
Société Chasse la Bressane	115	Ecomusée Pierre de Bresse	3000
Amicale Boules St-Martin	115	Amicale SP (section jeunes sapeurs pompiers)	53
Association Les Amis de Perrigny	115	Coopérative Scol. Ecole Prim. Piscine	750
Baby Football Club St Martin	115	Coopérative Scol. Ecole Maternelle	320
les bonz'amis du baby	115	Coopérative Scol. Ecole Primaire	600
Agir Pour avancer	115	Coop. Scol. EP adhésion USEP	220
Association Saône et Bresse 71 (tennis table)	115	Collège O. de la Marche formation PSC1	1170
APECOM ass. Parents élèves collègue	115	les films de la Guyotte	2100
Le Jardin des Rêves	115	TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES	15979

AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL SUITE A TRANSFERT DES COMPTES DE BILAN LORS DE LA DISSOLUTION DU SIVOS : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'amortissement exceptionnel de la somme de 13 896.11 € inscrite actuellement à l'article 204112 en une seule année.

(Cet amortissement fait suite au transfert des comptes de bilan après dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire – SIVOS- de St Martin en Bresse, en 2013)

PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS 2017 : Sur proposition des services de l'ONF, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un devis pour les travaux suivants : - cloisonnement sylvicole parcelle 109 – 1.28 ha ; - dégagement manuel de plantation parcelle 109 – 1.28 ha ; - fourniture de piquets parcelle 109 – 300 unités ; - cloisonnement sylvicole parcelle 108 – 1.21 ha ; - dégagement manuel de plantation parcelle 108 – 1.21 ha ; - dégagement manuel de plantation parcelle 101 – 1.00 ha ; - régénération par plantation : regarnis de plantation parcelle 109 – 300 pl

CENTRE DE GESTION 71 – CONVENTION-CADRE « MISSIONS FACULTATIVES » : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale 71.

GARDERIE PERISCOLAIRE : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS : Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la garderie et dit que les tarifs fixés dans la délibération du 16 mars 2015 restent inchangés

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : PARTICIPATION 2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la participation 2017 au titre du Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental pour un montant de 0,35 € / habitant x 2 021 habitants soit 707.35 €

MAINTIEN D'UN AGENT D'ACCOMPAGNEMENT SNCF DANS TOUS LES TRAINS TER DE LA LIGNE DIJON-CHALON SUR SAONE : le Conseil Municipal, à l'unanimité, dénonce la suppression de l'agent d'accompagnement SNCF dans les trains TER de la ligne DIJON-CHALON SUR SAONE et demande à SNCF Mobilités et à la région Bourgogne-Franche Comté de maintenir à minima un agent d'accompagnement dans tous les trains TER de la ligne TER DIJON-CHALON SUR SAONE

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 16 heures hebdomadaires (16/35e) à partir du 1er juin 2017 pour l'Agence Postale Communale.

CONVENTION POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE SAUR – MODIFICATION TARIF : Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 voix contre (par principe en raison de l'erreur de tarif mentionné dans la convention proposée par SAUR) accepte le tarif de facturation de la redevance assainissement à 1,90 € HT (au lieu de 1,50) par facture et autorise le maire à signer la convention approuvée le 13 février dernier avec la modification de tarif approuvée

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Invitation : Il est rappelé aux conseillers municipaux que le Club Cyclo San Martinois organise le Prix des Artisans et Commerçants à St Martin le DIMANCHE 2 AVRIL prochain et qu'ils sont invités à la remise des prix à 18 H 45 au Foyer Rural.

Repas du CCAS : les invitations sont remises aux conseillers pour assurer le service du repas des aînés qui aura lieu le 29 avril prochain.

Festival « l'ici et l'ailleurs » : le festival a lieu ce week-end et débute vendredi soir à la salle Jean Paccaud.

Bâtiment « la Poste » : la nouvelle agence postale communale devrait ouvrir le 1^{er} juin prochain. Le maire demande aux conseillers municipaux de commencer à réfléchir sur l'avenir du bâtiment actuel de la poste qui sera entièrement vacant.

Travaux en cours : Le maire rend compte aux conseillers des différents travaux en cours :

Agence postale communale : les travaux suivent leurs cours normalement

Salle Gaudillat : l'isolation et la réhabilitation du bâtiment sont presque terminées

Garderie : une partie des travaux d'extension a été réalisée en même temps que les travaux de l'agence postale

Elections 2017 : le tableau de présence aux bureaux de vote des élections présidentielles et législatives est remis aux conseillers pour les derniers ajustements d'organisation.

Harmonie d'Ouroux sur Saône : l'harmonie propose de donner un concert en plein air à St Martin dans le courant du mois de juin.

Perrigny : M. PHILIPPE indique que le pont a été réparé mais de la peinture reste à faire et rappelle que la remise en état de la plateforme de l'abri-bus avait été sollicitée. Mme MERITE fait part des remerciements de M. CLAVELIN pour les travaux réalisés par la Communauté de Communes sur le chemin du Fenard.

Colnand : M. ROBLOT signale que le scotch d'une affiche enlevée est resté sur le panneau d'affichage du hameau ; il sera enlevé rapidement.

La séance est levée à 22 H 15. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.